

gouvernements lorsqu'ils ont recours à des méthodes de ce genre pour acquérir des biens. Les gouvernements provinciaux ont dû, au cours des ans, exproprier et acquérir des propriétés pour des fins diverses. Jusqu'à maintenant, dans la plupart des cas, ils ont tenté d'acquérir ces propriétés par voie de négociations et n'ont eu recours à l'expropriation que lorsque les négociations étaient dans une impasse.

La véritable raison pour laquelle on a ainsi acquis les propriétés en cause, c'est que c'était plus facile au point de vue administratif. Il est déplorable que le ministère ait agi aussi arbitrairement à l'égard de certains petits propriétaires fonciers de cette région de la province de Québec. Que je sache, aucune question ethnique n'y entre en ligne de compte, mais je demanderais au ministre, lorsque son ministère aura à traiter avec de petits propriétaires fonciers à l'avenir, de tenir compte davantage des droits de propriété des citoyens du Canada.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, à mon avis le gouvernement devrait remettre la question à l'étude. C'est une mesure tout à fait injustifiée qui présente toutes les particularités d'une licence administrative et du mépris des droits individuels. Rien ne saurait justifier un état de choses découlant d'une décision arbitraire du ministère de la Défense nationale. Je vais citer certaines des observations formulées à ce sujet. Le ministère de la Défense nationale est-il sans pitié? Cette région est habitée depuis des générations. Une exception a été faite dans le cas de deux ou trois propriétaires de la région dont la propriété ne sera pas expropriée, à ce qu'ils ont appris. J'exige des renseignements là-dessus. Permettez-moi de citer des passages du *Chronicle-Telegraph* de Québec qui n'est pas un journal à sensation. C'est mépriser les droits individuels d'une façon révoltante. L'article de ce journal déclare:

Le coup a été porté l'automne dernier.

Un émissaire du gouvernement fédéral s'est rendu à Shannon où il a calmement annoncé que le gouvernement avait décidé d'annexer la plus grande partie de Shannon, les 6^e, 7^e et 8^e rangs, au camp de Valcartier qui chevauche déjà l'extrémité sud-ouest du village.

Peu après, les avis d'expropriation étaient affichés. L'expropriation imminente affecte quelque 10,000 acres...

Puis vinrent des copies d'une circulaire glissées dans les boîtes aux lettres. Elles étaient signées par le Brigadier R. H. Lahaie, commandant, division de l'Est du Québec.

C'est une belle lettre, très réconfortante. Laissez-moi vous la lire:

«Depuis deux mois, vous avez entendu parler des projets d'agrandissement du camp Valcartier et il est normal que les gens qui habitent les environs du Camp ou possèdent des terrains dans le voisinage désirent savoir s'il leur faudra déménager ou placer leur argent ailleurs dans d'autres terrains ou d'autres entreprises.»

Quelle façon aimable et commode de régler la question. En fait, le ministère a dit: «Vous habitez ici depuis des générations» et au lieu de dire à ces gens qu'ils peuvent partir d'une certaine façon, il leur a dit: «Tout ce que nous voulons c'est vous voir partir».

● (6.00 p.m.)

Comme vous aviez la possession de terres et d'immeubles, vous recevrez une somme...

L'article continue:

Mais c'est là une piètre consolation pour les Mooney, les Conway, les Bowless, les Griffin et les Campbell qui doivent maintenant quitter les lieux où leurs familles sont établies depuis des générations...

L'article cite ensuite les commentaires de certaines de ces personnes. Nous n'aurons pourtant pas un nouvel exode acadien. Cela est absolument injustifié et on ne propose pas de le justifier. Qu'est-ce qui se passe? Quels sont les droits des individus? Ce grand ministère de la Défense nationale dit: «Partez». Des familles, qui n'ont pas les plus belles terres du monde, mais qui y vivent depuis des générations, seront déracinées.

Voici certaines observations. M. John Griffin dit:

J'ai quitté l'école à 13 ans pour aider mes parents dans la ferme. C'est le seul travail que je connaisse. Nous menions une vie assez confortable, mais qu'est-ce que je vais faire maintenant? Devenir manoeuvre?

Certes ce n'est pas une attitude inflexible, une attitude froide, distante et injuste de la part du ministère. La lettre du brigadier dit simplement: «Partez». Permettez-moi de lire ce que M. John Griffin dit:

Il y a des cas bien pires. La plupart des gens qui seront expulsés sont d'âge moyen. Ils sont trop vieux pour apprendre quoi que ce soit et le déracinement aura inévitablement pour eux des conséquences néfastes.

L'article continue:

Ce qui étonne Griffin, c'est que le gouvernement fédéral ait décidé de s'emparer de leurs terres en temps de paix. Il se souvient de l'époque—en 1914—où plusieurs familles de Shannon ont été forcées d'abandonner leurs propriétés. Il n'y a pas eu de protestation à ce moment-là, car c'était la guerre.

Mais, pour l'amour du ciel, pourquoi nous bouscule-t-on en temps de paix, demande-t-il?

On comprend bien l'expression; des Canadiens sont bousculés simplement parce qu'un groupe a décidé qu'il y va de ses intérêts